



Pass⁺

2022
2023

hauts-de-seine • yvelines

Une carte pour les jeunes

DES AVANTAGES ET DES AIDES DE L'ENTRÉE EN 6^e À LA MAJORITÉ

inscrivez-vous !

si vous n'avez pas encore votre compte Pass+

www.passplus.fr



www.hauts-de-seine.fr



hauts-de-seine
LE DÉPARTEMENT

La carte Pass+ pour qui ?

La carte est gratuite

- > Les jeunes domiciliés et/ou scolarisés dans les Hauts-de-Seine de la 6^{ème} à la majorité,
- > Les jeunes de 11 à 18 ans domiciliés dans les Hauts-de-Seine accueillis dans des établissements spécialisés (IME, IMPRO, etc.).

Quels avantages ?	Pour qui ?	Justificatifs demandés
Une aide financière pour les activités extrascolaires sport et culture de 80€ (100€ pour les boursiers)	Pour tous	<ul style="list-style-type: none">• Pour obtenir 80 € : aucun• Pour obtenir 20 € supplémentaires : notification de bourse
Des bons plans sport-culture (invitations, réductions, etc.)	Pour tous	Aucun
L'inscription à la restauration scolaire pour les collégiens des Hauts-de-Seine	Pour la plupart des collégiens scolarisés dans un collège public des Hauts-de-Seine	<ul style="list-style-type: none">• Inscription : aucun• Pour obtenir un tarif aidé : justificatif de ressources
Le soutien scolaire	Pour tous les collégiens <ul style="list-style-type: none">• Pour les collégiens disposant de l'Environnement Numérique de Travail (ENT) Oze : accès via l'ENT• Pour les autres collégiens : accès via le compte Pass+	Aucun

Quels avantages ?	Pour qui ?	Justificatifs demandés
Le remboursement total ou partiel de la carte Imagine R	Pour les collégiens domiciliés dans les Hauts-de-Seine et boursiers	<ul style="list-style-type: none">• La notification d'attribution de bourse 2022-2023 du bénéficiaire (ou 2021-2022)• L'attestation de paiement du forfait Imagine R scolaire 2022-2023• Le RIB du payeur du forfait imagine R scolaire
Le don d'un ordinateur portable pour les collégiens	<ul style="list-style-type: none">• Les collégiens scolarisés ou domiciliés dans les Hauts-de-Seine• Les jeunes de 11 à 15 ans accueillis dans un établissement spécialisé et domiciliés dans les Hauts-de-Seine	<ul style="list-style-type: none">• Justificatifs de ressources <p>Le quotient familial mensuel doit être inférieur ou égal à 820 €.</p>

INFORMATIONS PRATIQUES

Des justificatifs sont demandés selon la situation du jeune

	Collégiens des Hauts-de-Seine	Collégiens scolarisés hors 92 ou Jeunes 11-18 ans accueillis dans un établissement spécialisé	Jeunes 15-18 ans domiciliés dans le 92	Jeunes 15-18 ans scolarisés dans le 92
Première inscription (photo obligatoire pour toute première inscription)	Aucun justificatif obligatoire	<ul style="list-style-type: none">• Certificat de scolarité• Justificatif de domicile	<ul style="list-style-type: none">• Pièce d'identité• Justificatif de domicile	<ul style="list-style-type: none">• Pièce d'identité• Certificat de scolarité
Renouvellement d'inscription	Aucun justificatif obligatoire L'inscription est renouvelée automatiquement	<ul style="list-style-type: none">• Certificat de scolarité• Justificatif de domicile	<ul style="list-style-type: none">• Justificatif de domicile	<ul style="list-style-type: none">• Certificat de scolarité

Pour vous aider

09 69 32 60 92 (n° non surtaxé)
Du lundi au vendredi de 9h à 19h

À partir du 1^{er} juin 2022 inscriptions sur

www.passplus.fr

